

Paris, le 1^{er} avril 2019

L'USPO demande une indemnisation pour la gestion des DASRI et la récupération par DASTRI des déchets liés à la vaccination

Les pharmacies d'offices travaillent, depuis près de dix ans, avec l'éco-organisme DASTRI, dans le cadre de la collecte des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI).

Elles distribuent **gratuitement** les boîtes à aiguilles fournies par DASTRI aux patients en auto-traitement et aux utilisateurs d'autotest de diagnostic, comme le prévoit le code de la santé publique.

En outre, les pharmacies volontaires récupèrent les boîtes à aiguilles rapportées par les patients et les stockent dans leur officine dans l'attente d'une collecte réalisée par DASTRI, **sans aucune contrepartie financière à ce jour**.

L'année dernière, les pharmacies d'officine ont également accepté **gratuitement** de collaborer avec DASTRI pour collecter les pompes patch, dans le cadre de deux opérations de déstockage.

Dans un récent sondage mené en octobre 2018 par l'USPO, les pharmaciens ont indiqué que les cartons DASTRI occupaient une **surface moyenne de 2m² dans l'officine**. Selon ce même sondage, **le travail effectué par les pharmaciens représentait entre 100 et 200 euros par an**.

La gestion des DASRI par les pharmacies d'officine doit évoluer.

L'USPO demande l'ouverture immédiate d'une négociation avec DASTRI afin que le temps passé par le pharmacien mais également l'espace de stockage dans l'officine puissent être compensés financièrement.

L'USPO appelle également DASTRI à récupérer les déchets liés à l'acte de vaccination par les pharmaciens d'officine, dès la campagne de 2019.

Gilles BONNEFOND
Président de l'USPO